



Formation individuelle

Programme de développement des compétences en gestion et programme Choisir l'agriculture

Comment faire une demande de financement

Activités admissibles :

Aide aux demandeurs individuels pour la formation stratégique liée à l'agriculture, le développement de compétences techniques, la commercialisation, la gestion des ressources humaines et les initiatives de développement des affaires qui appuient le renforcement des pratiques et des compétences de gestion et de commercialisation afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité des entreprises individuelles.

Les activités admissibles incluent :

- la participation et la contribution à des projets et événements stratégiques visant à promouvoir de nouveaux concepts de formation ou de gestion, l'adoption de la nouvelle technologie, les déplacements aux fins d'études, le développement de compétences et l'évaluation d'activités novatrices;
- les projets axés sur la formation spéciale pour les gestionnaires de ferme ou leurs employés dans des domaines comme la commercialisation, la gestion d'entreprise et des ressources humaines, la production, l'innovation ou la technologie, et qui présentent explicitement des avantages accrus pour l'entreprise agricole.
- Soutien pour les agriculteurs débutants qui sont entrant ou en transition vers l'agriculture biologique.

Coûts admissibles et niveau de l'aide :

Coûts marginaux admissibles directement liés au projet, notamment les frais d'inscription, les frais d'acquisition de la formation à la ferme et hors ferme, les frais de voyage, de repas et d'hébergement (sans dépassement des taux établis dans les *Directives sur les voyages de la province du Nouveau-Brunswick*), et d'autres coûts approuvés par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) et considérés comme essentiels à la pleine réalisation du projet.

L'aide peut représenter jusqu'à 70% des frais d'inscription et jusqu'à 40 % des autres coûts admissibles (50 % pour les agriculteurs débutants) liés à la formation jusqu'à concurrence de 3 000 \$ (4 500 \$ pour les agriculteurs débutants) par projet. L'aide maximale par demandeur est de 6000 \$ (9 000 \$ pour les agriculteurs débutants) par exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars). Les demandeurs qui ont un plan d'action

approuvé sous l'initiative d'auto-évaluation en gestion d'entreprise sont admissibles à une contribution représentant jusqu'à 80% des frais d'inscription et jusqu'à 50 % des autres coûts admissibles (60 % pour les agriculteurs débutants) jusqu'à concurrence de 3 750 \$ (5 400 \$ pour les agriculteurs débutants) par projet. L'aide maximale par demandeur qui on un plan d'action approuvé est de 7 500 \$ (10 800 \$ pour les agriculteurs débutants) par exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars).

Jusqu'à 70 % des coûts annuels reliés à la certification biologique jusqu'à concurrence de 500 \$ à chaque exercice.

Étapes de la participation au programme :

1. Le client présente le formulaire de demande rempli et signé à un bureau du MAAP ou par courriel au GFCA.admin@gnb.ca.
2. La proposition est passée en revue, et le MAAP informe le requérant par écrit de la date du début du projet et des coûts admissibles approuvés.
3. Le client exécute le projet et présente la demande, le rapport final et le formulaire d'évaluation du projet au MAAP.
4. Le MAAP examine le rapport du projet et la demande, et il paye le producteur pour les coûts admissibles approuvés.

Veillez joindre à votre formulaire de demande les documents qui correspondent aux rubriques suivantes :

1. Titre du projet
2. But du projet
 - a. Quel est l'objectif du projet?
 - b. Comment le projet répond-il aux besoins de développement de votre entreprise ou de l'industrie agricole?
3. Particularités techniques du projet
 - a. Veuillez fournir un plan de travail détaillé concernant la mise en œuvre de votre projet (description, endroit, date et motif).
 - b. Décrivez l'expertise et les ressources nécessaires pour exécuter le projet, et indiquez si elles sont disponibles.
4. Budget du projet
 - a. Présentez un budget détaillé pour le projet, dont l'ensemble des coûts.
 - b. Indiquez toutes les sources de financement pour le projet.
5. Impact du projet
 - a. Comment ce projet répond-il aux lignes directrices en matière de développement des compétences en gestion ou Choisir l'agriculture? Quel impact le projet aura-t-il sur votre entreprise?
 - b. Combien y aura-t-il de producteurs ou d'organismes qui profiteront du projet?
6. Évaluation du projet
 - a. Comment évalueriez-vous le succès du projet?

- b. Qui participera à l'évaluation?
- 7. Rapport du projet
 - a. Indiquez les résultats que vous prévoyez déclarer.
 - b. Indiquez de quelle manière vous prévoyez partager les résultats du projet.
 - c. À quelle date le rapport final sera-t-il présenté?